

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** - (1973)  
**Heft:** 240

**Artikel:** Au-delà des déclarations de Soljénitsyne  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1027861>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 29.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## ● DOCUMENTATION (suite)

Commission fédérale d'experts chargée des questions de documentation scientifique.

*Destinataires* : Confédération, EPF.

Des moyens financiers spéciaux devront être mis à disposition pour permettre la réalisation de ce projet.

### 2.2 Mise en place de l'infrastructure nécessaire à la documentation

Les résultats de l'enquête mettent en évidence chez les chercheurs le besoin d'une information traitée au niveau de chaque domaine et dépassant le cadre d'un simple stockage de la documentation. Ce besoin d'une *documentation sectorielle active* est formulé aussi bien par les milieux de l'économie que des hautes écoles et de l'Etat. Des solutions ont été adoptées pour certaines branches de l'industrie (chimie et industrie des machines en particulier). D'autres problèmes sont à l'étude. La mise sur pied de nouveaux réseaux de documentation sectoriels modernes ou la participation à des réseaux de l'étranger ou internationaux existants doit être conçue dans le cadre d'une conception d'ensemble, sur la base d'une connaissance plus approfondie des besoins. Le Conseil de la science est d'avis que les travaux préparatoires en cours entrepris à cet égard doivent être intensifiés.

*Recommandation* : Les études doivent être poursuivies pour déterminer l'infrastructure nécessaire et répondant aux différents besoins des utilisateurs de la documentation. A cet effet, la relève de l'actuelle commission d'experts doit être assurée.

*Destinataire* : Confédération.

Cette question est actuellement à l'étude au Conseil de la science qui proposera les mesures nécessaires à la réalisation de cette recommandation. Elle ne requiert pour l'instant pas de *moyens financiers spéciaux*.

## Au-delà des déclarations de Soljénitsyne

*Nous avons demandé à l'un de nos collaborateurs, spécialiste de la littérature des pays de l'Est, d'esquisser le climat qui règne en URSS alors que Soljénitsyne adjure l'Occident de continuer la lutte pour la liberté d'expression (réd.).*

« L'objectif d'ensemble de l'étouffement actuel de la pensée dans notre pays pourrait être défini comme une sinisation<sup>1</sup>, la réalisation de l'idéal chinois, si cet idéal ne s'était pas déjà incarné chez nous dans les années 30 ». Cette phrase représente l'essentiel des récentes déclarations d'Alexandre Soljénitsyne au correspondant à Moscou du journal *Le Monde*. Déjà elle a suscité la réprobation de M. Marchais en France, et une prise de position de Pierre Daix. Mais qu'est-ce qu'une « interview » en URSS ? Peut-on librement en accorder à la presse bourgeoise étrangère ? M. Marchais, lui, en tire une conclusion bien précise, à savoir : si Sakharov et Soljénitsyne parlent, c'est qu'ils ont la liberté de parler, et, « plus ils parlent, plus ils rendent un mauvais service à la cause qu'ils croient défendre ». Le piège est bien construit : s'ils ne parlent pas, c'est que tout va bien, s'ils parlent, c'est qu'ils peuvent parler et c'est aussi que tout va bien...

En fait, ce que l'Occidental a du mal à saisir, c'est où est la limite du « permis » en URSS. Ecouter du jazz à « La Voix de l'Amérique » — dont les informations sont brouillées — collectionner des disques de « pop » anglais, ou encore des « paper-backs » porno, ou même des numéros dépareillés de la *Quinzaine littéraire*, apportés par des voyageurs (car il n'est pas question de s'y abonner) rien de cela n'est plus ni interdit, ni

dangereux pour un intellectuel de Moscou ou d'une autre grande ville. A Moscou ou à Leningrad, on rencontre beaucoup d'intellectuels infinitésimement plus au courant des choses culturelles de l'Occident que plus d'un parmi nous ici.

Le problème naît dès qu'un citoyen soviétique veut publiquement manifester son désaccord moral ou politique avec une quelconque réalité politique de son pays. Où exprimera-t-il son désaccord ? Généralement ce sera à une réunion syndicale ou autre dans l'entreprise où il travaille. Celui ou celle qui entame ce processus s'engage sciemment, au mépris de tout son confort, dans une voie périlleuse, et il est alors *seul*. L'histoire profonde du pays s'écrit sans doute dans les comptes rendus des milliers de réunions syndicales ou de « jugements de camarades » qui traitent de ces affaires. Persuasion, pressions, menaces, licenciements, mutations d'office, la gamme des mesures possibles est assez large. Un très intéressant recueil du « Samizdat », récemment publié par l'Institut Herzen à Amsterdam, en russe, donne de nombreux « sténogrammes » (pris clandestinement) de pareilles assemblées. Rappelons à propos de ce *Carnet politique* que le terme de « Samizdat » est un terme ironique, inventé par les dissidents qui dactylographient leurs textes pour les répandre (la principale édition d'Etat s'appelant Gosizdat, traduisons « Diff-Etat », on peut traduire « Samizdat » par Diff-moi-même)...

### Des criminels qui souillent la patrie

Entre beaucoup d'autres textes, prenons l'exemple de cette femme professeur dans une école secondaire de Moscou, qui a signé une lettre au Présidium du Soviet suprême, demandant la révision du jugement de Galanskov — jugement qui eut lieu à huis-clos « contrairement à nos lois », dit-elle. La majorité des participants non seulement accable la « coupable » mais, manifestement, ne comprend pas du tout son acte. L'argument qui

<sup>1</sup> Il est à noter que l'expression « sinisation » appartient à Herzen, qui l'appliquait aux despotismes de son époque.

revient incessamment est celui-ci : pourquoi donner des garanties à des criminels qui souillent notre patrie ? En vain l'accusée parle de « droits » de la défense. On contre-attaque même en dénonçant l'influence pernicieuse qu'elle exerce sur les enfants, la nocivité du « club poétique » qu'elle a fondé, etc... L'exclusion du syndicat est votée. Le départ de l'école est inévitable.

Ainsi se règlent une multitude de cas de « dissidence » dont l'Occident, bien évidemment, n'entendra pas parler. Le « coupable » est limogé ; au besoin, les jeunes gens des « Milices » viendront malmener, intimider l'intéressé. S'il ne se range pas, deux solutions : l'une, plus courante, est le déplacement d'office vers la Sibérie ou vers le nord, l'autre, plus récente, est l'exil (ainsi le poète Brodski fut expulsé d'URSS). Ce n'est pas un « retour à la période stalinienne », c'est très exactement ce que dit Soljénitsyne dans son interview : un retour à l'année 1930, celle de *l'établissement* du stalinisme. En 1930, on pratiquait aussi et l'exil et la mutation lointaine. C'était la fin des « tendances » dans le Parti. Bientôt ce serait la dictature du « peuple comme un seul homme » (Soljénitsyne).

Les dissidents, depuis dix ans, se soutenaient les uns les autres, leurs actes étaient une chaîne. Le jugement arbitraire de l'un faisait naître la courageuse réprobation de l'autre. Grâce à cette chaîne de solidarité était née la *Chronique des événements actuels* — recensement de tous les gestes des dissidents, de toutes les arrestations, de tous les échos qui parvenaient des prisons. Vingt-sept numéros parurent clandestinement — dactylographiés par des mains anonymes. Le vingtième n'a pas paru. Le réseau de dissidents qui s'occupait de la *Chronique* a été démantelé après une longue investigation. Les deux principaux responsables, Yakir (le fils du général fusillé par Staline en 1937) et Krassine sont en geôle depuis le 21 juin 1972. Le procès a lieu à huis-clos, mais avec une demi-publicité destinée à l'étranger.

## Des « vendus »

La *Chronique* jouait un rôle important : en collationnant toutes les informations possibles sur les gestes des dissidents et la répression à laquelle ils sont soumis, elle jouait un rôle de porte-voix. C'était, dans une moindre mesure, l'équivalent de *La Cloche* de Herzen dans les années 1850-60. Aussi ne négligea-t-on rien pour l'écraser. C'est chose faite. Et la tentative du professeur Peter Reddaway, de Londres, n'y changera rien: Reddaway a décidé courageusement de prendre le relais et, rassemblant toutes les informations possibles, de publier une sorte de *Chronique* en exil. Mais dans le monde d'aujourd'hui le proscrit ou l'exilé n'ont plus le prestige des Herzen ou des Hugo : on ne les écoute pas, ou encore ils sont automatiquement considérés comme des « vendus ». Soljénitsyne, comme d'ailleurs Pasternak, a refusé l'exil pour garder sa voix. Seul Siniovski a pris une décision contraire et il sera intéressant de suivre non seulement ses actes en Occident, mais le degré et la qualité de l'attention qui leur sera portée<sup>2</sup>. Soljénitsyne nous rappelle que l'acte de dissidence politique en Russie — si timide soit-il — est un « acte de sacrifice ». Les victimes ne manquent pas : Galanskov, un des premiers auteurs du Samizdat, mort en camp de travaux forcés en Mordovie, à l'âge de 33 ans (novembre 1972), Boukovski et Amalrik renvoyés en camp dès leur première peine purgée, le général Grigorenko toujours enfermé dans une « psycho-prison » et soumis aux piqûres des psychiatres-bourreaux. Tous ces hommes, s'ils demandaient l'exil, l'obtiendraient sans doute : heureux de se débarrasser d'opposants, le pouvoir les enverrait volontiers se « démonétiser » dans le bruit et la fièvre de l'Occident.

La situation actuelle est certainement pire pour

les dissidents qu'il y a cinq ou six ans: l'exil, l'émigration nombreuse de Juifs (en échange d'avantages commerciaux accordés par le Sénat américain) dévalorisent les gestes de Boukovski ou d'Amalrik. Protégés temporairement par leur gloire de « Prix Nobel » ou de « père de la bombe atomique », Soljénitsyne ou Sakharov peuvent, pour l'instant, se manifester : ils ont sous la main des journalistes occidentaux, dont Staline ne voulait pas, mais qui ont été amenés par la « détente » ; leur gloire exclut qu'ils soient escamotés comme tant d'autres dissidents politiques ou religieux (n'oublions ni les milliers d'adeptes des sectes, ni la minorité protestataire du clergé orthodoxe qui peuplent les camps) ; eux-mêmes refusent l'exil. Leurs actes sont à la fois exceptionnels et courageux (car, si leur destin dépend d'une décision « au plus haut niveau », cette décision peut, demain, être leur déportation).

## Le revers de la médaille

Sans les dissidents tout serait parfait : la conférence pour la sécurité en Europe pourrait se dérouler sans accroc. D'ailleurs, l'URSS n'a-t-elle pas adhéré, le 27 mars 1973, à la Convention de Genève sur les droits d'auteur ? Oui, mais un oukase du Présidium du Soviet suprême a modifié la législation soviétique sur les droits d'auteur : « Les conditions de la transmission par un auteur citoyen de l'URSS des droits à l'utilisation de son œuvre sur le territoire d'un Etat étranger sont établies par la loi de l'Union soviétique ». Une fois de plus, une organisation internationale servira des fins contraires à celles des fondateurs. Des cartes ne pourrait plus publier en Hollande... Oui, ils ne sont peut-être, comme dit M. Marchais, qu'une centaine. Ils prétendent imposer en régime communiste le droit à un pluralisme d'idées. Ils sont les principaux gêneurs sur la scène politique européenne actuellement. Pour eux, comme le rappelle Soljénitsyne, il n'y a jamais eu, depuis 1917, la moindre amnistie...

2 En tout cas, Siniovski est un auteur plus solitaire, plus mystique peut-être. L'écrivain précède certainement chez lui le militant.